

## Comité Technique Local du 7 juin 2022

---

Sept points étaient à l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV du CTL du 8 février 2022 ( pour avis ).
- 2 – Point sur le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents (pour information ).
- 3 – Tableau de bord de veille sociale (pour information ).
- 4 – Plan de continuité de l'activité (pour information ).
- 5 – Observatoire interne (pour information ).
- 6 – Enquête de satisfaction des usagers (pour information ).
- 7 – Questions diverses

---

### En préambule,

Ce CTL était le premier de notre nouveau Directeur Départemental. Il constituait pour FO une première rencontre. Nous en retiendrons l'expression de sa volonté de dialogue et de consultation de l'ensemble des personnels. Nous aurons l'occasion de le rencontrer en audience dans les jours à venir en bilatérale. Nous vous en ferons un compte-rendu.

Cette instance, hormis le vote du PV du CTL du 08/02/22, déclinait les bilans de différents tableaux de bord pour information.

### Point 1 : Approbation du PV du CTL du 8 février 2022

Au même titre que FO-DGFIP 34, CGT et Solidaires ont voté pour l'approbation du PV. Pour rappel, vos représentants FO avaient demandé et obtenu notamment le troisième pont naturel du 31/10/22 non demandé par les autres OS.

### Point 2 : Point sur le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents

Sur le budget initial voté par les organisations syndicales, 25 900 € ont été dépensés.

La mise en place de la réalisation suscite des réactions et peut le cas échéant faire l'objet de modifications à la marge tout en maintenant la destination des investissements.

La Direction, dans son message aux agents, a reconnu ne pas avoir été suffisamment précise.

### **Point 3 : Tableau de bord de veille sociale (pour information ).**

12 indicateurs : Le taux de couverture des emplois, le nombre de périodes de congés maladie de courte durée(1 à 5 jours), le nombre de jours portés en CET, le nombre des écrêtements des horaires variables, le volume horaire écrêté, le taux de télétravailleurs, le taux de rotation des agents, le nombre d'accidents de service, le nombre d'emplois non pourvus, le nombre de droit d'alerte-retrait exercé, le taux de recours à l'entretien professionnel. l'ensemble de ces points reporté par service est susceptible de souligner les points d'alerte. A ce titre, la Direction a l'ambition de corriger la situation.

Sur ces points, les écrêtements constituent un point sensible pour FO-DGFIP34. Pour l'Hérault 6615 heures et 42 minutes en 2021 ont été offertes, puisque il s'agit ni plus ni moins de faire bénéficier l'administration d'heures travaillées jamais payées, rapportés aux 1418 agents héraultais chacun offre 4H40.

Ce qui nous amène à en faire plusieurs lectures. Pour vos représentants, c'est de facto un taux horaire proche, voire sous le SMIC au regard de la grille indiciaire effondrée où les premiers grades des catégories B et C flirtent avec le salaire minimum.

C'est également, la résultante des emplois non pourvus, voir même supprimés en dehors des réalités des besoins en effectifs sur les structures.

C'est abuser de la conscience professionnelle, vos représentants FO n'ont pas manqué de faire remarquer qu'il s'agissait des chiffres 2021, avec le NRP, ces chiffres exploseraient vraisemblablement en 2022.

C'est également des chiffres minorés, ils ne reprennent pas les écrêtements sur le télétravail puisqu'aucun pointage n'est réalisé.

La baisse de 6,89 % des arrêts de maladie courte durée est à corréliser pour l'Administration avec l'augmentation du nombre de télétravailleurs. En synthèse les collègues travaillent en étant malades...Merci pour le jour de carence dont FO réclame la suppression.

Autre indicateur, les CET. FO a demandé une analyse plus fine. Pour vos représentants, il y a une distinction évidente entre ceux qui cumulent pour un départ à la retraite un peu plus tôt, ceux qui sont contraints pour assurer les missions de ne pas faire valoir leurs droits à congés et atteignent le plafond de 60 jours les obligeant au rachat des jours et ceux pour qui il est vital au regard de l'effondrement de nos rémunérations de se faire payer ses jours .

Autre indicateur révélateur du malaise, le nombre de recours de notation a quasi doublé de 2020 à 2021.

### **Point 4 : Plan de continuité de l'activité (pour information ).**

Suite à la crise sanitaire et pour ne pas être pris au dépourvu, les administrations sont désormais tenues d'avoir un plan de continuité de l'activité(PCA).

La DGFIP a retenu 4 scénarios d'indisponibilité : les bâtiments, les agents, les prestataires ou fournisseurs et le système d'information, elle les a déclinés par sinistre. Pour exemple un bâtiment bloqué par un mouvement social ou des personnels en grève est pris en compte et fait l'objet de mesures de contournement à travers le PCA. En synthèse, l'administration met en place les mesures de casse des mouvements sociaux, on appréciera...

Parmi les sinistres, sont prévues les crues et inondations. Vos représentants FO-DGFIP34 ont saisi cette occasion pour demander une prise de responsabilité et de décision fermes de la Direction lors des épisodes cévenols. Jusqu'à présent, on a trop facilement laissé porter la responsabilité sur les chefs de service pour apprécier la situation avec des dispositions variées pour des conditions similaires et une mise en danger potentiel des agents. Dans cette perspective, FO a également exigé qu'aucune récupération horaire ne soit imposée aux agents en cas de départ prématuré.

#### **Point 5 : Observatoire interne (pour information )**

Cette consultation annuelle perd de plus en plus d'intérêt aux yeux des agents.

Elle a été servie par moins de 40 % des agents, elle confirme le sentiment général d'un manque criant de personnel, d'inquiétude des agents sur l'avenir de la DGFIP, et de rémunérations toujours plus en berne.

Les trois premières revendications des agents sont l'amélioration de la rémunération, les possibilités d'évolution et l'évaluation et la reconnaissance des mérites individuels.

Le Directeur a l'ambition de voir le taux de participation à ce questionnaire augmenter de façon significative.

Pour FO-DGFIP au-delà du nombre de réponses nous resterons bien dans la sinistrose ambiante initiée depuis bien des années et tant que durera le dogme inepte des suppressions d'emplois.

Vos représentants ont insisté sur le manque flagrant de promotions internes notamment par liste d'aptitude de C en B (8 en 2021) et de B en A (2 en 2021) quand dans le même temps les promotions des cadres de Direction vont bon train.

#### **Point 6: Enquête de satisfaction des usagers (pour information )**

Une tablette avec des émojis a été remise à la Direction de l'Hérault pour mener une enquête de satisfaction des usagers dans 5 maisons France Service où un agent de la DGFIP intervient ponctuellement pour voir le taux de satisfaction des usagers en 5 questions: déplacement, conditions d'accueil, compréhension et réponse apportée, résolution du problème, suggestions d'amélioration. 50 personnes ont participé. Ce chiffre à lui seul signifie bien que cet outil est un gadget et n'appelle pas à tirer satisfaction des résultats.

Pour FO-DGFIP, l'administration avec sa logique du tout numérique exclut une partie de la population peu ou pas en capacité d'appréhender ces canaux de communication. C'est bien 20 % de la population qui aujourd'hui est exclue du service public.


#### **Point 7 : Questions diverses**

Le questionnaire PAC NUM pose des problèmes de durée car excède largement les 45 minutes mentionnées , les accès aux tutoriels et internet sont refusés, il y a un manque de clarté des questions et de fiabilité dans les réponses. Difficile à réaliser sans créneau de formation alloué.

Vos élus titulaires en CTL : Bernadette Jaga et Olivier Vernegeol


Pas besoin d'une longue liminaire pour apprécier l'initiative de la DGFIP

Sortie Le 07/06  
en Centre des  
FINANCES PUBLIQUES





**FO**  
DGFIP

**Le grand remue MÉNINGES**



4 représentations (ateliers)  
du 13 au 27 juin

« Un jeu de COM' (Contrat d'Objectifs et de Moyens) »  
« Une farce »  
« NRP 2 : Le retour »  
« Un brainstorming à grande vitesse »

	<b>SECTION</b>	<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	
	 <b>HÉRAULT</b>	à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DDFIP 34	
	NOM : .....	PRENOM : .....	
	GRADE :	Echelon :	Indice :
	AFFECTATION : .....		
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
	Fait à :	le	
		(signature)	
	<b>→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant</b>		
	Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL		
	<b>☎04.67.15.75.65</b>		

Section FO DGFIP 34  
[fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr)  
site local : [www.fo-dgfip-sd.fr/034/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/)  
site national : [www.fo-dgfip.fr/](http://www.fo-dgfip.fr/)